

## Introduction

---

Passer de l'école au collège est pour l'élève un changement important dans sa scolarité, qui demande à être accompagné et construit dans la durée. Il ne peut être un facteur de maturation pour l'élève que si les enseignements conservent continuité et cohérence et que l'on évite ainsi toute rupture excessive. Or, pour de trop nombreux élèves, l'entrée au collège se traduit par une perte de repères, notamment pour les élèves aux acquis fragiles.

Le conseil école-collège a été créé par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 : c'est dire **l'importance et l'autorité** que le législateur a voulu accorder à cette instance destinée à assurer la continuité pédagogique et la cohérence éducative entre l'école et le collège dans la perspective de l'atteinte par tous les élèves des objectifs fixés par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

**Le champ de compétence du conseil école-collège s'étend potentiellement à tous les élèves de l'école et à tous les élèves du collège** : il porte sur le parcours scolaire et ne se limite pas à assurer la liaison entre la classe de CM2 et celle de sixième, désormais associées au sein d'un même cycle, le cycle 3.

La loi attribue pour mission au conseil école-collège de proposer « des actions de coopération, des enseignements et des projets pédagogiques communs visant à l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture » : il a donc vocation à être l'instance privilégiée d'une **réflexion pédagogique** fondée sur une analyse des besoins éducatifs locaux au regard des objectifs nationaux. La **stratégie globale** qu'il détermine en donnant la priorité, parmi toutes les pistes d'actions possibles, à celles qui répondent le plus pertinemment à ces besoins, donne ensuite naissance, le cas échéant par le travail des commissions, à des projets qui impliquent à la fois les écoles, le collège et leurs partenaires.

Le conseil école-collège doit veiller à orienter en priorité sa réflexion sur des axes de travail permettant de faciliter la réussite de tous, d'anticiper et prévenir les obstacles que peuvent rencontrer les élèves dans leurs apprentissages.